

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.012 Séance du **DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 4 février 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Martine PARRET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Daniel RICHARD à Véronique FENEUL

2 absents :

MM. ALPSTEG, et RIBOURDOUILLE

OBJET : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n° 2308) – Lot n° 7 : couverture zinc – Avenant n° 2

Dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 07, notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS GEORGES PLANTAZ & FILS.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SAS GEORGES PLANTAZ & FILS, titulaire du lot n°07 : « Couverture zinc », a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificatives n°1, par le maître d'œuvre. Suite aux retards de la fin des travaux de gros œuvre, il est nécessaire de poser une toiture pendant la saison hivernale pour protéger des ouvrages de charpente.

L'avenant n°2 entraine donc une plus-value de 19 995,00 € HT, soit 23 994,00 € TTC sur le montant du marché.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 197 000,00 € HT, soit 236 400,00 € TTC. Considérant que l'avenant n°1 était sans incidence financière. Considérant que le montant de la modification est une plus-value de 19 995,00 € HT, soit 23 994,00 € TTC, soit à 10,15 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 216 995,00 € HT, soit 260 394,00 € TTC.

N° 2025.012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 opérant les modifications précitées,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 13 février 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 14.02.2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.